

FICHE ACTION N° 4.2.10

Habitat inclusif

Axe	4. Améliorer les conditions de vie des habitants à travers le logement et les espaces publics
Orientation stratégique	4.2. Améliorer la qualité de l'offre en logement et répondre aux nouveaux besoins
Action nom	Doter le territoire d'une opération d'habitat inclusif
Action n°	4.2.10.
Statut	En projet <input type="checkbox"/> / Validée <input checked="" type="checkbox"/> / Engagée <input type="checkbox"/>
Périmètre d'application	Périmètre PVD/ORT
Niveau de priorité	Fort <input checked="" type="checkbox"/> / Médian <input type="checkbox"/> / Faible <input type="checkbox"/>
Maître d'ouvrage	Commune ou CCAS
Description de l'action	L'habitat inclusif, créé par la loi ELAN du 23 novembre 2018 est défini aux articles L.281-1 et suivants du Code de l'action sociale des familles. Il consiste au regroupement de personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein d'une opération de logements assortie d'un projet de vie sociale et partagée, visant à prévenir la perte d'autonomie, favoriser le vivre ensemble, limiter le risque d'isolement. L'action consiste à candidater à l'AMI en vue d'accompagner la commune dans un projet d'habitat inclusif au sein de la résidence mixte des Géraniums en cours de construction, comprenant une trentaine de logements adaptés aux personnes âgées. A défaut de faisabilité du projet, ou en complément, la commune envisagera l'opportunité de ce type d'approche au sein de la programmation des secteurs d'aménagement identifiés en centre-ville.
Partenaires	ANCT, CNSA, Banque des Territoires, la Fabrique à projets, CCAS
Dépenses prévisionnelles (HT)	Temps agents
Plan de financement prévisionnel (HT)	Sans objet à ce stade.
Calendrier	<p>4.2.10. Doter le territoire d'une opération "Habitat Inclusif"</p> <p>Entretien SHLMR en vue de la saisie d'opportunité 30 nov. 2022</p> <p>2022 nov. 2023 janv. mars mai juil. sept. nov. 2023</p> <p>Aujourd'hui</p> <p>Candidature AMI avant le 30 décembre</p> <p>Accompagnement commune si lauréats</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Local de l'Habitat TCO
Lien autres actions du programme	Action 4.1.1. Réaliser une étude de programmation des fonciers mutables au centre-ville

	<p>Action 4.2.2. Finaliser l'opération de mixité sociale et intergénérationnelle des Géraniums</p> <p>Action 4.2.11. Mettre en œuvre l'opération "Cœur de ville"</p> <p>Action 4.2.12. Mettre en œuvre l'opération "Saint-Alme"</p> <p>Action 4.2.13. Mettre en œuvre l'opération "F. de Mahy / V. Hugo"</p>
Concertation	A définir selon le projet ciblé.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Opération ciblée et enveloppe de logements concernés</p> <p>Nombre d'habitants potentiellement concernés par le dispositif</p> <p>Issue donnée à la candidature</p> <p>Nombre d'habitants participant à la construction du projet d'habitat inclusif.</p> <p>Mise en œuvre du projet</p> <p>Bilan annuel</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Au-delà du projet interne, il s'agit d'ouvrir cette idée de favoriser le vivre ensemble à l'échelle du quartier, du centre-ville. Le lotissement des Géranium, mixant habitat privé et social et un projet de parc paysager en contrebas de l'église apparaît idéal pour initier, avec les nouveaux habitants ce type de projet, qui pourra être reconduit sur d'autres opérations.
Annexes	<p>Localisation (extrait du plan guide)</p> 